

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi Quatorze du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Yvan MARTIAL) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Paulette LAPIN) – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Philippe SARABUS (excusé – pouvoir donné à Solaire COCO) – Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET (excusé – pouvoir donné à Adrienne LAMASSE) – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DU SYNDICAT MIXTE
D'ELECTRICITÉ DE LA
GUADELOUPE
(EXERCICE 2016)**

CM-2017-7S-DAJ-104

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-810/AD/11/2 du 6 juin 2007 portant création du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Guadeloupe (SyMEG) ;

Vu la délibération du 26 juin 2006 approuvant la création du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe ;

Vu le rapport d'activité du Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe pour l'exercice 2016 ;

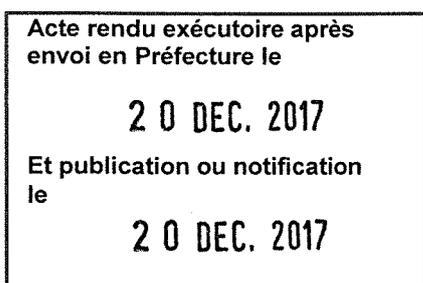
Considérant que le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité du Syndicat Mixte d'Electricité (SYMEG) ;

Considérant que le SyMEG a transmis à la Ville, ledit document ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : De prendre acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat Mixte d'Électricité de la Guadeloupe pour l'exercice 2016.



Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DURONT -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Rapport d'activité du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Exercice 2016)

Date de transmission de l'acte : 20/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2017

Numéro de l'acte : CM20177SDAJ104 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171214-CM20177SDAJ104-DE

Date de décision : 14/12/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite
5.7.4. Autres